

**- COMMUNE D'ORSAY -**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 MARS 2018**

**COMPTE-RENDU SUCCINCT**

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen (à partir de 20h45), Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Ariane Wachthausen, adjoints - Eliane Sauteron, Albert Da Silva, Véronique France-Tarif, Alexis Foret (à partir de 21h15), Claudie Mory, François Rousseau, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole, Claude Thomas-Collombier, Yann Ombrello, Rémi Darmon, Simone Parvez, Alain Roche, Caroline Danhiez, Patrick Bernert, Rachid Redouane.

**Absents excusés représentés :**

Stanislas Halphen (jusqu'à 20h45)

Alexis Foret (jusqu'à 21h15)

Mireille Ramos

Gabriel Laumosne

Frédéric Henriot

Isabelle Ladousse

Raymond Raphaël

Stéphane Charousset

Pouvoir à David Ros

Pouvoir à Augustin Bousbain

Pouvoir à Eliane Sauteron

Pouvoir à Pierre Bertiaux

Pouvoir à Astrid Auzou-Connes

Pouvoir à Yann Ombrello

Pouvoir à Simone Parvez

Pouvoir à Alain Roche

**Absents :**

Nombre de conseillers en exercice 33

Nombre de présents à 20h40 25

Nombre de votants 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Rachid Redouane est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU**

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET (Tous les montants sont exprimés en TTC)
09-janv	18-01	Convention de partenariat avec M. Raphaël Haumont, pour la tenue de trois ateliers de cuisine moléculaire à destination des enfants inscrits aux activités périscolaires. Ces interventions sont réalisées à titre gracieux.
16-janv	18-02	Convention de mise à disposition, à titre gratuit, du gymnase de Mondétour, au profit du Tao Factory pour l'organisation d'un atelier de Qi Gong et de médecine chinoise le 15 avril 2018
16-janv	18-03	Adoption du contrat n°2018-01D relatif à la maintenance d'une autolaveuse, attribué à la société KARCHER SAS, pour un montant annuel de 1 391 € HT
23-janv	18-04	Adoption du marché n°2017-21 relatif à la maintenance, l'entretien et le contrôle des aires de jeux, attribué à la société ECOGOM, pour un montant forfaitaire annuel de 16 964 € HT dans le cadre du poste 1 (maintenance préventive) et avec un maximum annuel de 30 000 € HT dans le cadre du poste 2 (maintenance curative)
24-janv	18-05	Adoption du contrat n°2017-22D relatif à la location d'un véhicule isotherme doté d'un haillon pour le service de restauration, attribué à la société PETIT FORESTIER LOCATION, pour un montant mensuel de location de 690 € HT
23-janv	18-06	Convention de formation passée avec CEDIS Formation – Centre d'Ecodéveloppement et d'Initiative Sociale – 105/107 boulevard de Chanzy – 93100 Montreuil, pour un conseiller municipal, sur le thème « Université d'hiver – journées nationales de formations des élu-es locaux ». Le montant de la dépense s'élève à 550 € HT
23-janv	18-07	Convention de formation passée avec CARIDE FORMATION – 12 avenue du Québec SILIC 523 – 91946 Courtaboeuf, pour 6 agents municipaux, sur le thème « hygiène alimentaire en restauration collective ». Le montant de la dépense s'élève à 1 440 € TTC.
19-janv	18-08	Adoption du marché n°2017-26 relatif à la fourniture de laits infantiles pour l'ensemble des établissements du service du jeune enfant de la commune d'Orsay, attribué à la société SAS SODILAC, pour un montant maximum annuel de 2 000 € HT
19-janv	18-09	Adoption d'un avenant n°3 au marché n°2014-13 relatif à l'entretien et à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la ville et du CCAS avec gestion de l'énergie, attribué à la société DALKIA France. Le montant de l'avenant s'élève à 13 895,85 € HT

19-janv	18-10	Adoption du contrat n°2017-25D relatif à la télésurveillance du centre technique municipal, attribué à la société KHEOPS SECURITE, pour un montant forfaitaire annuel de 480 € HT pour le poste 1 et avec un maximum annuel seul de 4 500 € HT pour le poste 2
29-janv	18-11	Convention de mise à disposition du lac du Mail, à titre gracieux, au profit du PSUC Canoë Kayak pour l'organisation d'une journée d'épreuves qualificatives FFCK le samedi 10 février 2018
25-janv	18-12	Convention de mise à disposition de locaux et de matériels, à titre gracieux, au profit de l'Office de Tourisme de la Vallée de Chevreuse
25-janv	18-13	Convention de mise à disposition de locaux et de matériels, à titre gracieux, au profit de l'association « Comité d'Histoire Locale d'Orsay et des environs (CHLOE)
29-janv	18-14	Convention de mise à disposition de la grande salle du gymnase MTE, à titre gracieux, au profit du Club Athlétique Orsay section Badminton pour l'organisation de compétitions les samedis 7 avril et 2 juin 2018
05-fev	18-15	Adoption du contrat n°2018-03D relatif au contrat de prestations concernant l'assistance de la commune dans l'instruction du droit des sols, attribué à la société CAPURBA. Le contrat est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu avec un montant minimum de 2 000 € HT et un montant maximum de 6 000 € HT.
05-fev	18-16	Convention de mise à disposition du gymnase scolaire du Guichet, à titre gracieux, au profit du Club Athlétique Orsay section Tennis de table pour l'organisation d'un tournoi de fin de saison le samedi 9 juin 2018
05-fev	18-17	Convention de mise à disposition de la grande salle du gymnase MTE, à titre gracieux, au profit de l'association Shaolin Val d'Yvette pour l'organisation d'une fête de fin de saison le vendredi 15 juin 2018
05-fev	18-18	Convention de mise à disposition des bords du bassin extérieur de la piscine, à titre gracieux, au profit du Club Athlétique Orsay pour l'organisation d'une fête de fin de saison le vendredi 29 juin 2018
05-fev	18-19	Convention de mise à disposition du gymnase Marie-Thérèse Eyquem, à titre gracieux, au profit du Club Athlétique Orsay section gym aux agrès pour l'organisation d'une fête de fin d'année et les 50 ans de la section le dimanche 17 juin 2018
05-fev	18-20	Convention de mise à disposition du stade nautique, à titre gracieux, au profit du Club Athlétique Orsay section natation pour l'organisation d'une fête de fin de saison et les 50 ans de la section le vendredi 16 juin 2018
05-fev	18-21	Convention de mise à disposition du gymnase Blondin, à titre gracieux, au profit du Club Athlétique Orsay section Basket pour l'organisation d'une fête de fin de saison le samedi 23 juin 2018
05-fev	18-22	Convention de mise à disposition du gymnase Blondin, à titre gracieux, au profit du Club Athlétique Orsay section Badminton pour l'organisation d'un tournoi le samedi 9 et dimanche 10 juin 2018
05-fev	18-23	Convention de mise à disposition du Bois Persan, à titre gracieux, au profit de l'UFR STAPS pour l'organisation d'une course d'orientation le lundi 12 février et le jeudi 8 mars 2018

15-fev	18-24	Convention de formation passée avec la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche, chez Monsieur Walter Henry, 14 rue des Eteules – 91540 Mennecy – pour un agent municipal, sur le thème « formation de formateur sauveteur secouriste du travail ». Le montant de la dépense s'élève à 600 € TTC
15-fev	18-25	Adoption de l'accord-cadre n°2017-25 relatif à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels – Lot 1 : Postes de travail informatiques et périphériques divers, attribué aux sociétés COMPUTER SERVICES 77 et INMAC WSTORES SAS 77, pour un montant maximum annuel de 33 000 € HT
15-fev	18-26	Adoption de l'accord-cadre n°2017-26 relatif à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels – Lot 2 : Logiciels et licences – attribué à la société STIMPLUS, pour un montant maximum annuel de 17 000 € HT
15-fev	18-27	Adoption du marché n°2018-01 relatif à l'acquisition d'un véhicule pour la police municipale, attribué à la société CITROEN – PSA RETAIL France, pour un montant forfaitaire de 11 992,66 € HT
15-fev	18-28	Sortie d'inventaire d'un véhicule de type Berlingo Citroën (1996) pour destruction en raison de son état de vétusté
15-fev	18-29	Convention de mise à disposition à titre gratuit, de surfaces de pêche et d'un chalet au lac du Mail au profit de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) « l'Entente de l'Yvette »
21-fev	18-30	Convention de formation passée avec CAPP (Centre d'Accompagnement des Pratiques Professionnelles) – 84bis chemin Embourrel 31860 LABARTHE SUR LEZE – pour les agents du service jeune enfant, sur le thème « Du geste à la parole : mieux comprendre bébé – Communication gestuelle ». Le montant de la dépense s'élève à 1 500 € TTC
23-fev	18-31	Adoption d'un contrat n°2018-05D relatif à l'assistance au maître d'ouvrage dans le cadre du contrat de performance énergétique et suivi technique 2018, attribué à la société ENERGIE ET SERVICE SAS, pour un taux de rémunération de 6,5% du montant des travaux sur les installations de chauffage collectif de la crèche du Parc et de l'école élémentaire du Guichet
23-fev	18-32	Adoption du marché n°2017-29 relatif à la fourniture de carburant à la pompe et de prestations annexes, attribué à la société TOTAL MARKETING France. Ce marché est à bons de commandes sans maximum ni minimum
23-fev	18-33	Adoption du marché n°2017-32 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison des sports, attribué au groupement d'entreprises entre A/ CONCEPT (mandataire), SARL PCE TECH et LAMALLE INGENIERIE, pour un montant de 148 200 € TTC
06-mars	18-34	Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), contribution de la Fédération Française de Football qui vise à accompagner le développement et la structuration du football amateur pour la période 2017-2021
06-mars	18-35	Convention de mise à disposition du boulodrome, à titre gracieux, au profit de l'association Ferdowski pour l'organisation d'une fête du feu le mardi 13 mars 2018

06-mars	18-36	Dispositif prévisionnel de secours de l'association locale d'Orsay des secouristes français Croix Blanche de l'Essonne de l'Université Paris Saclay au profit du service des sports de la commune d'Orsay dans le cadre de la course L'Orcéenne Nature 13 <sup>ème</sup> édition. Ce dispositif sera mis en place à titre gratuit
14-mars	18-37	Contrat de partenariat entre la Maison des Jeunes et de la Culture Jacques Tati (MJC Tati) et la commune d'Orsay relatif à l'organisation d'un spectacle tout public à l'attention des Orcéens dans le cadre du carnaval d'Orsay 2018. Le montant de la dépense s'élève à 2 407 € TTC
12-mars	18-38	Adoption du marché n°2018-04 relatif aux travaux de performance énergétique des bâtiments – Lot 3 : Isolation thermique des murs par l'extérieur, attribué à la société METZ SAS, pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT
13-mars	18-39	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de locaux et de matériels à titre gratuit au profit de « La Bibliothèque Sonore d'Orsay – Les Donneurs de Voix »

## 2018-05 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2018

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane), 1 abstention (Mme Danhiez) :

- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2017 – recettes d'investissement : 796 786,00 €
- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2017 – dépenses d'investissement : -761 465,27 €
- **Approuve** par anticipation le résultat final de l'exercice 2017 tel qu'il se présente ci-dessous :

Résultat final de la section d'exploitation : 4 594 983,46 €

Résultat final de la section d'investissement : -1 981 167,05 €

Solde des restes à réaliser : 35 320,73 €

Résultat final de la section d'investissement : -1 945 846,32 €

Résultat de fonctionnement reporté : 2 649 137,14 €

- **Approuve** l'affectation provisoire pour un montant de 1 945 846,32 € du résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2017 en section d'investissement en 2018.
- **Approuve** la section d'investissement du budget primitif de la commune par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section de fonctionnement du budget primitif de la commune par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** globalement le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018 tel qu'il lui est présenté ci-après :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 667 826.59		5 648 444.00	5 648 444.00	5 648 444.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	13 920 540.00		14 171 688.00	14 171 688.00	14 171 688.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	456 600.00		550 726.00	550 726.00	550 726.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 709 551.00		1 781 910.00	1 781 910.00	1 781 910.00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>21 754 517.59</b>		<b>22 152 768.00</b>	<b>22 152 768.00</b>	<b>22 152 768.00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	670 953.00		571 616.00	571 616.00	571 616.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	124 444.00		125 000.00	125 000.00	125 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	145 600.00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>22 695 514.59</b>		<b>22 849 384.00</b>	<b>22 849 384.00</b>	<b>22 849 384.00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 471 076.46		4 105 105.14	4 105 105.14	4 105 105.14
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 205 596.00		1 207 500.00	1 207 500.00	1 207 500.00
043	OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	466 750.00				
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 143 422.46</b>		<b>5 312 605.14</b>	<b>5 312 605.14</b>	<b>5 312 605.14</b>
<b>TOTAL</b>		<b>27 838 937.05</b>		<b>28 161 989.14</b>	<b>28 161 989.14</b>	<b>28 161 989.14</b>
						+
D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						28 161 989.14

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	239 700.00		240 000.00	240 000.00	240 000.00
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 067 241.00		3 300 806.00	3 300 806.00	3 300 806.00
73	IMPOTS ET TAXES	17 695 041.00		18 146 351.00	18 146 351.00	18 146 351.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 632 977.00		2 558 707.00	2 558 707.00	2 558 707.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	368 500.00		378 000.00	378 000.00	378 000.00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>24 003 459.00</b>		<b>24 623 864.00</b>	<b>24 623 864.00</b>	<b>24 623 864.00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	112 700.00		78 988.00	78 988.00	78 988.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	328 600.00		125 000.00	125 000.00	125 000.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>24 444 759.00</b>		<b>24 827 852.00</b>	<b>24 827 852.00</b>	<b>24 827 852.00</b>
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	685 000.00		685 000.00	685 000.00	685 000.00
043	OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	466 750.00				
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 151 750.00</b>		<b>685 000.00</b>	<b>685 000.00</b>	<b>685 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>25 596 509.00</b>		<b>25 512 852.00</b>	<b>25 512 852.00</b>	<b>25 512 852.00</b>
						+
R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						2 649 137.14
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						28 161 989.14

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	302 511.00	95 930.34	168 500.00	168 500.00	264 430.34
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			538 056.00	538 056.00	538 056.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 013 134.46	650 475.81	3 584 419.00	3 584 419.00	4 234 894.81
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	95 000.00	15 059.12	155 000.00	155 000.00	170 059.12
	Total des opérations d'équipement					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 410 645.46</b>	<b>761 465.27</b>	<b>4 445 975.00</b>	<b>4 445 975.00</b>	<b>5 207 440.27</b>
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	155 131.00		155 131.00	155 131.00	155 131.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 351 163.00		2 918 000.00	2 918 000.00	2 918 000.00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTAC.A DES PAR					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>6 506 294.00</b>		<b>3 073 131.00</b>	<b>3 073 131.00</b>	<b>3 073 131.00</b>
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	10 000.00		50 000.00	50 000.00	50 000.00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>10 926 939.46</b>	<b>761 465.27</b>	<b>7 569 106.00</b>	<b>7 569 106.00</b>	<b>8 330 571.27</b>
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	685 000.00		685 000.00	685 000.00	685 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 800 000.00		1 400 000.00	1 400 000.00	1 400 000.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>2 485 000.00</b>		<b>2 085 000.00</b>	<b>2 085 000.00</b>	<b>2 085 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>13 411 939.46</b>	<b>761 465.27</b>	<b>9 654 106.00</b>	<b>9 654 106.00</b>	<b>10 415 571.27</b>
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						1 981 167.05
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						12 396 738.32

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	720 699.00	796 786.00	539 107.00	539 107.00	1 335 893.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	4 183 024.00		1 731 929.86	1 731 929.86	1 731 929.86
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
48	COMPTES DE REGULARISATION					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 903 723.00</b>	<b>796 786.00</b>	<b>2 271 036.86</b>	<b>2 271 036.86</b>	<b>3 067 822.86</b>
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	456 000.00		494 000.00	494 000.00	494 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	2 008 139.47		1 945 846.32	1 945 846.32	1 945 846.32
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00		1 000.00	1 000.00	1 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	213 044.00		124 964.00	124 964.00	124 964.00
024	PRODUIT DES CESSIONS	1 350 500.00		500.00	500.00	500.00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>4 029 683.47</b>		<b>2 566 310.32</b>	<b>2 566 310.32</b>	<b>2 566 310.32</b>
45x2	Total des opérations pour compte de tiers	10 000.00		50 000.00	50 000.00	50 000.00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>8 943 406.47</b>	<b>796 786.00</b>	<b>4 887 347.18</b>	<b>4 887 347.18</b>	<b>5 684 133.18</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 471 076.46		4 105 105.14	4 105 105.14	4 105 105.14
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 205 596.00		1 207 500.00	1 207 500.00	1 207 500.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 800 000.00		1 400 000.00	1 400 000.00	1 400 000.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>6 476 672.46</b>		<b>6 712 605.14</b>	<b>6 712 605.14</b>	<b>6 712 605.14</b>
<b>TOTAL</b>		<b>15 420 078.93</b>	<b>796 786.00</b>	<b>11 599 952.32</b>	<b>11 599 952.32</b>	<b>12 396 738.32</b>

## 2018-06 - FINANCES – BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2018

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 1 voix contre (M. Charoussel), 4 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez) :

- **Approuve** par anticipation le résultat final de l'exercice 2017 tel qu'il se présente ci-dessous :

Résultat final de la section d'exploitation :	349 501,09 €
Résultat final de la section d'investissement :	-239 705,58 €
Solde des restes à réaliser :	152 759,31 €
Résultat final de la section d'investissement :	-86 946,27 €

- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2017- Recettes d'investissement : 305 488,60 € HT.
- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2017 – Dépenses d'investissement : 152 729,29 €.
- **Approuve** la section d'investissement du budget primitif assainissement 2018 par chapitres, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section d'exploitation du budget primitif assainissement 2018 par chapitres, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve globalement** le budget primitif assainissement pour l'exercice 2018 tel qu'il lui est présenté ci-après :

### Section d'exploitation

	<b>BP 2018</b>
<b>Exploitations dépenses</b>	<b>1 059 054,82</b>
Dépenses réelles	<b>423 834,00</b>
011 Charges à caractère général	268 200,00
012 Charges de personnel	60 000,00
65 Autres charges de gestion courante	500,00
66 Charges financières	25 134,00
67 Charges exceptionnelles	70 000,00
Dépenses d'Ordre	<b>635 220,82</b>
023 Virement à la section d'investissement	294 220,82
042 Opé. D'Ordre de transfert entre sections	341 000,00
<b>Exploitation Recettes</b>	<b>1 059 054,82</b>
Recettes réelles	<b>730 000,00</b>
70 Produits de gestion courante	710 000,00
77 Produits exceptionnels	20 000,00
Recettes d'Ordre	<b>329 054,82</b>
042 opé. D'ordre de transfert entre sections	66 500,00
002 Résultat reporté	262 554,82



## Section d'investissement

	BP 2018	RAR 2017	total BP 2018
<b>Investissement Dépenses</b>	<b>2 714 515,58</b>	<b>152 729,29</b>	<b>2 867 244,87</b>
Dépenses réelles	1 408 310,00	152 729,29	1 561 039,29
16 Emprunts et dettes assimilés	208 310,00		208 310,00
16 Emprunts OCLT	700 000,00		700 000,00
23 Immobilisations en cours	500 000,00	152 729,29	652 729,29
20 Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
13 Subventions	0,00		0,00
Dépenses d'ordre	1 306 205,58	0,00	1 306 205,58
040 Opé. D'ordre de transfert entre sections	66 500,00		66 500,00
041 Opérations patrimoniales	1 000 000,00		1 000 000,00
001 Résultat reporté	239 705,58		239 705,58
<b>Investissement Recettes</b>	<b>2 561 756,27</b>	<b>305 488,60</b>	<b>2 867 244,87</b>
Recettes réelles	926 535,45	305 488,60	1 232 024,05
10 Dotations, fonds divers et réserves	86 946,27		86 946,27
16 Emprunts et dettes assimilées	139 589,18	250 000,00	389 589,18
16 Emprunts OCLT	700 000,00		700 000,00
13 Subventions	0,00	55 488,60	55 488,60
Recettes d'ordre	1 635 220,82	0,00	1 635 220,82
001 Résultat reporté			0,00
021 Virement de la section de fonct	294 220,82		294 220,82
040 Opé.D'ordre de transfert entre sections	341 000,00		341 000,00
041 Opérations patrimoniales	1 000 000,00		1 000 000,00

### 2018-07 - FINANCES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charoussat, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Fixe**, à compter de l'année 2018, les taux des trois taxes locales tel que cela lui a été présenté :

Taux de taxe d'habitation : 17,57 %  
Taux de taxe foncière sur le bâti : 25,52 %  
Taux de taxe foncière sur le non-bâti : 93,32 %

### 2018-08 - FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2018

(Avec l'accord de l'assemblée, Monsieur le Maire invite les élus membre de l'exécutif d'une association à se faire connaître. Cinq élus se manifestent : Mesdames Auzou-Connes, Caux, Viala et Messieurs Da Silva et Missenard, et ne prennent pas part au vote.)

Le Conseil municipal,

Par 26 voix pour, 6 contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, M. Charoussat, M. Redouane), 1 abstention (Mme Danhiez) :

- **Vote** l'enveloppe globale attribuée aux associations et organismes.

Les élus présidents ou trésoriers d'une association n'ont pas pris part au vote comme la loi l'exige :

- Subvention au profit de l'ACPUO : 1 NPPV (M. Da Silva)
- Subvention au profit de l'ARPO : 2 NPPV (Mme Viala, Mme Auzou-Connes)
- Subvention au profit du Foyer Socio Educatif du Lycée Blaise Pascal : 1 NPPV (M. Missenard)
- Subvention au profit du Tennis Club d'Orsay : 1 NPPV (Mme Caux)

- **Dit** que les subventions aux associations se répartissent ainsi :

Subventions affectées aux associations : .....	704 723 €
Subventions classes de découverte :.....	52 075 €
Subventions non encore affectées : .....	42 925 €
<b>Sous-total</b> :.....	<b>799 723 €</b>
Subvention au CCAS :.....	<u>555 000 €</u>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b> :.....	<b>1 354 723 €</b>

**2018-09 - FINANCES** – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UN DOSSIER EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE TERRITOIRE VISANT A LA MODIFICATION DE VENTILATION DE L'ENVELOPPE MAXIMALE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** la conclusion d'un avenant au contrat de territoire signé le 7 juillet 2015, portant sur la modification de la ventilation de la subvention maximale entre les opérations inscrites au contrat.
- **Approuve** le plan de financement et l'échéancier de réalisation modifiés.
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un avenant au contrat de territoire selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

## 2018-10- PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Modifie** le tableau des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 :

**Pour la filière administrative :**

Cadre d'emplois : rédacteurs territoriaux

Grade : rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe - ancien effectif : 3  
- nouvel effectif : 4

- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

## 2018-11 – PERSONNEL COMMUNAL - CONTRAT D'APPRENTISSAGE BPJEPS LOISIRS TOUS PUBLICS – ANNEE 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de recourir au contrat d'apprentissage BPJEPS loisirs tous publics, selon les modalités ci-dessous détaillées :

SERVICE	NOMBRE DE POSTES	DIPLOME PREPARE	DUREE DE LA FORMATION	COUT DE LA FORMATION
Service jeunesse	1	BPJEPS loisirs tous publics - niveau IV	12 mois alternance de 2 jours de formation par semaine, excepté sur les périodes de vacances scolaires	1 450 € pour l'année

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le centre de formation.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres 011 et 012 du budget communal.

## 2018-12 – ENFANCE – TARIFS DES CLASSES DE DECOUVERTE – ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez ; M. Roche, M. Bernert) :

- **Approuve** les tarifs des séjours de classes de découverte.
- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes sont affectées au budget 2018 de la commune.

- **Fixe les conditions de tarification ainsi :**
  - ✓ en dessous du QF minimum (200 €), les familles paient le tarif minimum et au-dessus du QF maximum (2 300 €), les familles paient le tarif maximum ;
  - ✓ pour les non-Orcéens le tarif maximum s'appliquera.
  - ✓ À partir du deuxième enfant de la même famille, une décote de 50% est appliquée.

Ecoles	Lieux	Dates	Organismes	Enseignants	Prix du séjour par enfant	Classes	Thèmes des séjours
Elémentaire du Centre	Centre Georges Moustaki Moussières (39)	Du 28 mai Au 1er juin 2018	La Ligue de l'enseignement	M. CORNU M <sup>me</sup> CHARMASSON M <sup>me</sup> MAYOL	351,88 €	CE1 CM1 CM2	Découverte du milieu montagnard
Elémentaire du Guichet	Centre Le Frémur Lancieux (22)	Du 30 avril au 4 mai 2018	CAP MONDE	M <sup>me</sup> SIRJEAN M <sup>me</sup> MARTEL	435€	CE2	Découverte de la côte d'émeraude

De ce fait, la tarification des classes de découverte 2017-2018 se répartit comme suit :

**Pour un enfant :**

- ✓ pour la classe de découverte « Découverte du milieu Montagnard » de Madame CHARMASSON, Madame MAYOL et Monsieur CORNU (élémentaire du Centre),
  - le tarif minimum est de 58,66 € pour un quotient minimum de 200 € ;
  - le tarif intermédiaire est de 193,53 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
  - le tarif maximum est de 351,88 € pour un quotient maximum de 2 300 € ;
- ✓ pour la classe de découverte « Découverte de la côte d'émeraude » de Madame SIRJEAN et Madame MARTEL (élémentaire du Guichet),
  - le tarif minimum est de 72,51 € pour un quotient minimum de 200 € ;
  - le tarif intermédiaire est de 239,25 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
  - le tarif maximum est de 435 € pour un quotient maximum de 2 300 € ;

**À partir du deuxième enfant et plus :**

- ✓ pour la classe de découverte « découverte du milieu montagnard » de Madame CHARMASSON, Madame MAYOL et Monsieur CORNU (élémentaire du Centre),
  - le tarif minimum est de 29,33 € pour un quotient minimum de 200 € ;
  - le tarif intermédiaire est de 96,76 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
  - le tarif maximum est de 175,94 € pour un quotient maximum de 2 300 € ;
- ✓ pour la classe de découverte « découverte de la côte d'émeraude » de Madame SIRJEAN et Madame MARTEL (élémentaire du Guichet),
  - le tarif minimum est de 36,25 € pour un quotient minimum de 200 € ;
  - le tarif intermédiaire est de 119,62 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
  - le tarif maximum est de 217,50 € pour un quotient maximum de 2 300 €.

## **2018-13 – ENFANCE – MODIFICATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les présents règlements de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance et tous les documents y afférents.
- **Dit** que ces dispositions sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

## **2018-14 – ENFANCE – AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – 2015/2017**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le présent avenant à la convention d'objectifs et de financement et tous les documents y afférents.
- **Dit** que ces dispositions sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

## **2018-15 – ENFANCE – TARIFICATION DES SEJOURS EN CENTRES DE VACANCES – ETE 2018**

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert) :

- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :
  - ✓ **pour le séjour de 12 jours au Grau d'Agde (pour les 6/14 ans) :**
    - le tarif minimum de 148.20 € pour un quotient minimum de 200 €,
    - le tarif intermédiaire de 488.95 € pour un quotient intermédiaire de 750 €,
    - le tarif maximum de 889 € pour un quotient maximum de 2 300 €.
  - ✓ **pour le séjour de 14 jours à Xonrupt Longemer (pour les 6/14 ans):**
    - le tarif minimum de 156.53 € pour un quotient minimum de 200 €,
    - le tarif intermédiaire de 516.45 € pour un quotient intermédiaire de 750 €,
    - le tarif maximum de 939 € pour un quotient maximum de 2 300 €.
- **Précise** qu'un acompte de 30% est demandé à l'inscription.
- **Précise** que les familles ont la possibilité de régler le montant restant en deux fois.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget 2018 de la commune.

**2018-16 – JEUNESSE – PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES MINI-SEJOURS DE PRINTEMPS ET D'ETE 2018**

Le conseil municipal, par 29 voix pour, 4 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert) :

- **Approuve** les tarifs applicables à ces mini-séjours.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget de la commune.
- **Adopte** les tarifs suivants :

**TABLEAU DE PRESENTATION DES MINI-SEJOURS D'AVRIL ET D'ETE**

<u>Service</u>	<u>Lieu</u>	<u>Dates</u>	<u>Tranche d'âge</u>	<u>Prestations</u>	<u>Prix Réel par enfant</u>
<b>JEUNESSE</b>	L'Eure (27)	16 au 19 avril 2018	11 / 17 ans	TRANSPORT ALLER-RETOUR AVEC LE MINIBUS DE LA COMMUNE  ENCADREMENT  HEBERGEMENT EN GESTION LIBRE  ACTIVITES : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accrobranche et Laser Game</li> <li>➤ Visite du château du Beauguesnil</li> <li>➤ Balade à cheval,</li> <li>➤ Canoé Kayak,</li> <li>➤ Randonnée pédestre et découverte de la ferme pédagogique.</li> </ul>	212,57 €/pers
	L'Indre-et-Loire (37)	09 au 12 juillet 2018	11 / 17 ans	TRANSPORT ALLER-RETOUR AVEC LE MINIBUS DE LA COMMUNE  ENCADREMENT  EN GESTION LIBRE  HEBERGEMENT  ACTIVITES PROPOSEES : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soirée « four à pain »,</li> <li>➤ Chasse au trésor en canoé et vélo à Chinon,</li> <li>➤ Balade en bateau sur la Loire,</li> <li>➤ Visite du parc d'attraction « Terra Botanica »,</li> <li>➤ Visite du château de Chinon.</li> </ul>	274,14 €/pers

<u>Service</u>	<u>Lieu</u>	<u>Dates</u>	<u>Tranche d'âge</u>	<u>Prestations</u>	<u>Prix Réel par enfant</u>
JEUNESSE	Le Calvados (14)	20 au 23 août 2018	11 / 17 ans	TRANSPORT ALLER-RETOUR AVEC LE MINIBUS DE LA COMMUNE ENCADREMENT EN GESTION LIBRE HEBERGEMENT <u>ACTIVITES PROPOSEES :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Visite du mémorial de Caen,</li> <li>➤ Balade à cheval,</li> <li>➤ Pratique de la voile,</li> <li>➤ Activité golf.</li> </ul>	261,43 €/pers

### PROPOSITIONS DE TARIFICATIONS POUR LES MINI-SEJOURS

- Pour le mini-séjour dans l'Eure :
  - ♦ tarif minimum de 42,51 € pour un quotient minimum de 200 €
  - ♦ tarif maximum de 170,05 € pour un quotient maximum de 2 300 €
  - Pour les non-Orcéens : le tarif maximum est fixé à 212,57 €.
- ✓ Pour le mini-séjour dans l'Indre-et-Loire :
  - ♦ tarif minimum de 54,82 € pour un quotient minimum de 200 €
  - ♦ tarif maximum de 219,31 € pour un quotient maximum de 2 300 €
  - Pour les non-Orcéens : le tarif maximum est fixé à 274,14 €.
- ✓ Pour le mini-séjour dans le Calvados :
  - ♦ tarif minimum de 52,29 € pour un quotient minimum de 200 €
  - ♦ tarif maximum de 209,14 € pour un quotient maximum de 2 300 €
  - Pour les non-Orcéens : le tarif maximum est fixé à 261,43 €.

La séance est levée à 22 heures 50

Orsay, le 30 MARS 2018

David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu  
de la publication le : 30 MARS 2018